

Berne, le 8 février 2018 / Communiqué de presse

**Résultat du Fonds de compensation AVS : précieuse contribution à l’AVS**

**Compenswiss, le Fonds de compensation de l’AVS, AI et APG a présenté aujourd’hui des chiffres réjouissants : les bons résultats des placements en 2017 ont procuré deux milliards de francs supplémentaires pour l’AVS. Cela représente plus que les 0.6 pourcent de TVA que la réforme rejetée aurait apportés. Ce bon résultat ne change toutefois rien à la lacune de financement que l’AVS subira en raison de l’évolution démographique. C’est pourquoi, des moyens supplémentaires restent nécessaires sinon la fortune de l’AVS sera épuisée dans 10 à 15 ans. Pour qu’il puisse continuer à apporter une précieuse contribution pour une AVS saine sur le plan financier, le Fonds de compensation AVS ne doit en tout cas pas être vidé.**

Un placement professionnel de la fortune de l’AVS peut engendrer de bons rendements. Une bonne année pour les placements comme 2017 a permis d’accroître substantiellement la fortune de l’AVS. Le rendement net de 7 pourcent obtenu avec la fortune de l’AVS l’an passé en témoigne. Deux milliards de francs supplémentaires sont ainsi venus s’ajouter pour l’AVS. Cela n’est toutefois possible que parce que l’AVS a encore en ce moment une fortune correspondant à environ une année des dépenses.

Si la politique ne fait rien, la fortune de l’AVS va fondre au cours des prochaines années. Cela est dû au fait que les personnes qui vont partir à la retraite nées à une époque de forte natalité vont grossir le nombre des retraité-e-s. La Confédération estime que la fortune de l’AVS va diminuer de moitié d’ici le milieu de la prochaine décennie et complètement d’ici 2030, sans autres mesures. Cela aura des conséquences aussi pour les placements de la fortune de l’AVS : primo, il y aura moins d’argent à placer, ce qui fera baisser le rendement pour l’AVS. Secundo, l’argent restant devra être placé de manière plus prudente pour éviter un risque de manque de liquidités, ce qui diminuera encore les rendements. Ce n’est que si le Fonds de compensation de l’AVS ne subit pas une véritable saignée qu’il pourra continuer, aussi à l’avenir, à apporter une contribution substantielle pour les finances de l’AVS.

Travail.Suisse continue ainsi à demander un pourcent baby-boomer de TVA et d’autres sources de financement pour l’AVS afin que son financement reste solide aussi pour les 5 à 10 années à venir.

Pour d’autres informations :

Matthias Kuert Killer, responsable du dossier de politique sociale, Tél. 079 777 24 69